

PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 22 MAI 2026 À 09H 30

(Convocation du 13 mai 2026)

Aujourd'hui vendredi vingt-deux mai deux mil vingt-six à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, M. Eric CABRILLAT, M. Gerald CARMONA, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, M. Jean Francois CLEDEL, Mme Christelle COTTON, Mme Laure CURVALE, Mme Florence DAMET, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, Mme Sophie GAUDRU, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Jeremy NICOL, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Taner OZKOSAR, M. Eric OZOUX, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POULLIAT, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Ludovic BOUSQUET à M. Luc PASCAL
Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
Mme Fatiha BOZDAG à M. Franck RAYNAL
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
M. Yohann GIACOMETTI à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Yana LANGLOIS à Mme Laurence NAVAILLES
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN
M. Jacques MANGON à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Stéphane PFEIFFER à M. Olivier CAZAUX
M. Benoît RAUTUREAU à M. Stéphane MARI
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à M. Johnny LEBEAUPIN
Mme Ariane VAN GHÉLUE à Mme Anne FAHMY

LA SEANCE EST OUVERTE

LA SÉANCE EST OUVERTE à 09 heures 32

M. le Président Thomas CAZENAVE : Bonjour. Est-ce que tout le monde veut prendre sa place, s'il vous plaît ? Mes chers collègues, nous allons débiter le Conseil. Avons-nous le quorum pour débiter ?

Mes chers collègues, avant d'appeler les délibérations à l'ordre du jour, je voulais souhaiter la bienvenue à Monsieur Olivier ESCOTS qui rejoint notre assemblée suite à la démission de Monsieur Pierre HURMIC. Nous vous souhaitons la bienvenue cher collègue.

Je voudrais évoquer quelques points d'actualité qui concernent la Métropole avant d'ouvrir à proprement parler le débat, les délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Conformément aux annonces que nous avons prises lors du premier Conseil métropolitain, nous avons lancé l'audit du fonctionnement et des finances de notre Métropole sous la supervision de Monsieur Emmanuel SALLABERRY. C'est pour nous un prérequis pour ce début de mandature. Ce travail se fait en étroite collaboration avec le Président de la commission des finances de la Métropole, Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, qui est pleinement associé à la démarche. Il nous semble important de le faire de la manière la plus transparente possible. Nous aurons l'occasion de prendre connaissance des premiers résultats au Bureau, vraisemblablement au mois de juin et nous aurons une présentation ici même au sein du Conseil métropolitain après les premiers échanges au Bureau.

Je propose de laisser la parole, un instant, à Emmanuel SALLABERRY, pour nous redonner un peu des éléments à la fois de la méthode qui a été retenue et quelques éléments calendaires pour la bonne information de tous les élus métropolitains.

M. SALLABERRY : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. Bonjour à toutes et tous. Vous l'avez dit, Monsieur le Président, nous avons retenu le Cabinet Ernst et Young. C'est l'entreprise titulaire de ce lot sur les centrales d'achats pour un montant un peu inférieur à 100 000 euros. Ce cabinet va nous accompagner sur 4 mois. Les deux premiers mois jusqu'à fin juin, seront déterminés pour donner l'ensemble des éléments sur l'atterrissage 2025, le budget supplémentaire qui vous sera proposé en juin 2026. Les deux mois suivants, vers la rentrée scolaire, nous permettront d'amplifier les différentes pistes d'économie et surtout préparer le budget 2027.

Cet audit concernera l'ensemble des budgets principaux, l'ensemble des budgets annexes, ainsi qu'une liste un peu plus restreinte de satellites de Bordeaux Métropole, je pense par exemple à la Régie de l'eau, de manière à nous permettre d'avoir une vision claire sur l'ensemble des budgets. Le Président de la commission des finances est associé à l'ensemble des travaux. Je n'ai rencontré l'auditeur pour la première fois qu'hier. C'est une rencontre relativement récente. Conformément à ce qui a été annoncé hier, l'ensemble du bureau et des maires présents au Bureau seront également destinataires des informations au fur et à mesure de leur arrivée. Voilà Monsieur le Président.

M. le Président Thomas CAZENAVE : Merci Monsieur le Vice-président.

Je souhaite également porter à votre connaissance que le 7 mai, à l'invitation du Premier ministre, nous nous sommes rendus avec le Vice-président en charge des mobilités pour signer un nouveau protocole en faveur de la réalisation du projet de la ligne nouvelle Sud-Ouest. Je le partage ici dans cette enceinte parce que c'est un chantier très structurant pour le développement territorial du grand Sud-Ouest. Nous avons préfiguré dans notre projet de mandature que nous avons fait voter lors du premier Conseil. Il y avait, ces derniers temps, des communications parfois incertaines sur ce projet va-t-il se faire ? L'État va-t-il tenir ses engagements ? C'est pour nous une bonne nouvelle que le Premier ministre ait réitéré l'engagement de l'État, avec un certain nombre de questions qui demeurent, et Monsieur Christophe DUPRAT en dira un mot dans un instant, avec la signature de ce nouveau protocole d'accord.

Par ailleurs, en lien avec le Président de Toulouse Métropole et Maire de Toulouse, Monsieur Jean Luc MOUDENC, je souhaite que nous nous saisissons de ce projet qui est un projet d'infrastructure ferroviaire pour en faire un projet de développement territorial et de coopération entre deux grandes métropoles du Grand Sud-Ouest. Je pense qu'il faut arriver à en faire plus qu'un projet de déplacement, plus qu'un projet de transport. Nous avons beaucoup de choses en commun sur le plan de la coopération universitaire, économique, en matière de santé, en matière de culture, je ferais une petite exception pour le sport. Pour tout le reste, je crois que nous avons beaucoup de choses en commun et que ce projet de ligne à grande vitesse vers Toulouse, d'une part, et dans un deuxième temps vers Dax, d'autre part, est un vrai projet très structurant pour l'avenir.

Je laisse la parole à Christophe DUPRAT pour nous dire quelques mots sur le cadrage et le calendrier du projet suite à la signature du protocole.

M. DUPRAT : Mes chers collègues, Monsieur le Président, très rapidement. D'abord pour dire sans faire un mauvais jeu de mots, la ligne à grande vitesse est à nouveau bien sur ses rails. Il n'y a pas à cet instant de dérapage financier tel que des chiffres ont pu être annoncés. Aujourd'hui, les 14 milliards qui étaient prévus dans le début du projet sont aujourd'hui à 15,7 milliards, essentiellement pour des provisions pour aléas qui sont normales dans des projets de cette importance. La participation de Bordeaux Métropole est inchangée. Elle reste toujours à hauteur de 9 %, soit 8,8 millions d'euros par an pendant les 40 ans qui sont devant nous, sachant que ce sera, au bout du compte, 348 millions d'euros qui sont répartis à 80 % sur des aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux. Notre participation servira essentiellement au transport du quotidien. Je rappelle que la sortie Sud de la Gare de Bordeaux est aujourd'hui saturée, nous n'avons pas un sillon supplémentaire pour mettre un TER de plus. Cela permettra d'aménager, également de rénover la gare de Bègles et créer une halte ferroviaire à Villenave-d'Ornon ainsi que des aménagements tout autour.

Rappeler aussi que cette ligne à grande vitesse aura ce que nous appelons aujourd'hui, et cela s'est développé dans le nord de la France, et nous l'avons un peu connu avec l'ouverture de la ligne Tours-Bordeaux, ce que nous appelons des TGV (Train à grande vitesse) du quotidien c'est-à-dire que Mont-de-Marsan et Agen seront à 30 minutes de Bordeaux. Aujourd'hui, en TER (Train express régional), Mont-de-Marsan-Bordeaux, c'est quasiment 1 heure 40. Demain, ce sera 32-34 minutes pour venir à Bordeaux. Ce qui va conforter des échanges entre nos capitales départementales et la capitale régionale qui est aujourd'hui Bordeaux. Les financements sont tenus.

Reste à régler un dernier problème qui devrait se régler à la fin du mois de juin au plus tard, c'est quel sera le dispositif pour la construction de cette ligne nouvelle, tout simplement est-ce que l'on fait dans un marché de conception-réalisation, c'est-à-dire que nous choisissons une entreprise qui conçoit et qui met en œuvre ce projet. C'est ce qu'il y a plutôt les faveurs de toutes les collectivités signataires de cet accord, y compris de la société GPSO (Grand projet ferroviaire du Sud-Ouest), ou est-ce que nous faisons un PPP (partenariat public-privé) modernisé, puisque vous savez que le mot PPP aujourd'hui n'est plus employé. Ce serait une SEMOP (Société d'Économie Mixte à Opération Unique), ce n'est pas un gros mot ici à Bordeaux Métropole puisque nous va allons employer pour Brienne. Cela veut dire que c'est quelque chose que nous connaissons bien, mais la difficulté d'une SEMOP, c'est que nous devons rémunérer un des actionnaires qui n'est autre que celui qui obtiendra le marché, ce qui pourrait avoir une incidence sur le coût qui reste attaché au marché de conception, réalisation.

Simplement, pour ceux qui nous expliquent que nous pourrions rénover la voie. Nous pourrions très bien dire : je vous invite à vous rapprocher, vous trouverez tous sur internet, la rénovation de la voie pour une ligne qui s'appelle POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse), il aura fallu près de 25 ans de galère pour les voyageurs afin de rénover la voie, et ce n'est toujours pas terminé. Non, nous ne ferons pas pareil. Bordeaux-Toulouse en 1 heure 05, aujourd'hui 2 heures 10, ou Mont-

de-Marsan 30 minutes, Agen en 30 minutes, je crois que les gens pourraient alors laisser leur voiture pour emprunter un transport bien plus efficace pour notre région.

M. le Président Thomas CAZENAVE : Merci Monsieur le Vice-président.

Parmi les autres points d'actualité que je souhaitais évoquer en introduction de nos débats, à invitation du Préfet en fin de semaine dernière, j'ai accueilli une nouvelle unité de force mobile, qui fait suite d'ailleurs à un déplacement du Premier ministre et du Ministre de l'Intérieur. Si je l'évoque ici, c'est que cette unité, de force mobile dotée de 60 agents, est au service de notre Métropole : une partie à Bordeaux, une partie notamment, je vois nos collègues maires de la Rive Droite, qui vont bénéficier aussi directement. Je crois que nous pouvons nous en féliciter collectivement. C'est une bonne nouvelle.

Je me suis rendu par ailleurs à Libourne, avec la casquette de Président de Bordeaux Métropole, pour rappeler ce qu'est notre engagement collectif dans notre projet de mandature. Nous souhaitons poursuivre les coopérations territoriales et donner corps à notre pacte girondin. Nous aurons l'occasion, avec Monsieur Franck RAYNAL et la présidente, Madame Christine BOST, de faire des propositions très concrètes d'ici quelques semaines pour vous proposer une méthode et une démarche dans le cadre de ce nouveau pacte girondin.

Enfin, je voulais vous informer que, conformément à notre projet de mandature, il me semble utile que notre collectivité s'exprime clairement en soutien à l'EPR2 (European Pressurised Reactor de 2^e génération) dans le Blayais, qui constitue un élément stratégique en matière d'indépendance énergétique, d'enjeux climatiques, de souveraineté industrielle et de poursuite de développement économique de notre territoire. Avec Monsieur Michel POIGNONNEC, nous aurons l'occasion de rappeler collectivement le soutien à ce projet.

Je termine avec une bonne nouvelle liée notamment à un projet lancé sous la précédente mandature, sous la présidence de Madame Christine BOST. Bordeaux Métropole avait candidaté au programme « Territoires d'intelligence artificielle », Territoires d'IA qui est un programme lancé par la Banque des Territoires. Notre Métropole a été sélectionnée parmi les territoires qui vont rejoindre l'IA Factory avec Mistral, ce qui nous permettra de continuer à développer un axe d'innovation majeur, dans les années qui viennent, dans un cadre souverain, avec un acteur français et européen que vous connaissez tous. Je pense que c'est une bonne nouvelle. C'est l'aboutissement d'un travail lancé il y a quelques mois.

Enfin, pour être complet, j'ai été saisi, lors de la conférence des Présidents, d'un projet de motion par le groupe Écologiste, concernant les vols de nuit sur l'aéroport de notre Métropole. En accord avec le Bureau, j'ai proposé que, plutôt que de voter une motion à quelques jours du Conseil métropolitain, nous ayons une contribution de la Métropole à ce débat public qui se terminera fin juin. Cela nous permettra, lors du Conseil de juin, d'avoir un débat structuré sur la contribution de Bordeaux Métropole à la question des vols de nuit, qui concerne un certain nombre de communes. Je ne doute pas que ce choix nous permettra d'aboutir à un document complet et un débat structuré.

Voilà ce que je souhaitais aborder en point d'actualité avant d'ouvrir à proprement parler notre Conseil.

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH, vous avez la parole.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Quelques mots suite à ces propos introductifs pour dire que le groupe Écologistes et Solidarités ne s'associe pas aux propos élogieux concernant le projet de LGV (ligne à grande vitesse). Nous avons vu des actualisations financières discutées en Bureau hier qui montrent un peu plus que 16 milliards d'euros, cela peut aller jusqu'à 28 milliards d'euros. Nous allons confronter nos chiffres, compte

tenu des finances contraintes de la Métropole. Nous ne considérons pas ce projet comme une priorité, d'autant que les travaux impacteront très fortement le corridor, notamment le Sud-Gironde. Nous sommes favorables aux trains du quotidien, et c'est précisément pour cela qu'il faut favoriser ces mobilités pour nos concitoyens.

Avoir un projet avec la Métropole de Toulouse est une bonne chose, nous y sommes très favorables, mais sachez que toutes les LGV ont eu pour effet d'assécher les territoires situés entre les Métropoles. Prenez toutes les études, regardez ce qui s'est passé. Le problème de la LGV c'est qu'il y a moins de trains du quotidien, moins de gares desservies, et cela assèche les territoires entre les Métropoles. Ce n'est pas notre vision du développement et de l'aménagement du territoire que nous portons.

Sur l'EPR2, nous n'y sommes pas favorables. Ce n'est pas un enjeu de souveraineté énergétique, puisque nous ne sommes pas souverains en matière d'uranium.

Enfin, dernier point, c'était l'objet de mon intervention. Je pense qu'il y a un petit problème de latéralisation dans ce Conseil, Monsieur le Président. Notre collègue ici présent du Rassemblement national, le Conseil constitutionnel a statué qu'il était d'extrême droite, et il est situé à gauche du Conseil, et non pas à droite. Nous demandons solennellement, Monsieur le Président, que le plan du Conseil de Bordeaux Métropole puisse être revu, comme dans l'ensemble des institutions, à l'Assemblée nationale, au Sénat et dans les conseils municipaux, nous demandons que Monsieur Jimmy BOURLIEUX puisse siéger à sa place, à savoir à droite du Conseil, et non pas à la gauche. Je laisserai Monsieur Olivier ESCOTS qui souhaite également intervenir, et nous demandons une suspension de séance pour en discuter.

M. le Président Thomas CAZENAVE : Très bien. Monsieur ESCOTS.

M. ESCOTS : Merci Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Je suis heureux de retrouver cette instance du Conseil métropolitain.

Sur le train, vous connaissez la position du Parti communiste sur davantage de trains du quotidien pour le fret et les longues distances, et sur l'EPR2, les enjeux liés au mix entre nucléaire et énergies renouvelables.

Effectivement, je souhaite intervenir sur le sujet évoqué par Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH. Sur la configuration de cet hémicycle, il y aurait une certaine logique à ce que le positionnement dans cette assemblée corresponde au positionnement politique de chacun. Le représentant du RN (Rassemblement national) a sa place à l'extrême droite de cette assemblée. Je ne vois pas pourquoi, à part une mesquinerie de votre part, que ce positionnement politique ne se retrouve pas dans le plan d'installation de ce Conseil métropolitain.

M. le Président Thomas CAZENAVE : Merci. Madame CASSOU-SCHOTTE. Je vous en prie.

Mme CASSOU-SCHOTTE : Je souhaitais simplement vous remercier d'accepter notre proposition que le Conseil métropolitain contribue à la consultation publique sur l'aéroport et sur les nuisances au nord, notamment les vols de nuit. Merci d'avoir donné suite à notre demande afin d'éviter ce qui s'est produit sur le projet EMME, comme vous le savez, le Préfet avait donné un accord sans avoir sollicité l'avis du Conseil métropolitain concernant la mise en conformité du PLU (plan local d'urbanisme). Nous avons évité cela. Laissons le débat à la réflexion. Nous ne sommes pas forcément d'accord sur cette contribution écrite. Nous le verrons, cela fera l'objet de cette réflexion. En tout cas, nous faisons notre travail d'élus, et je vous en félicite.

M. le Président Thomas CAZENAVE : Merci pour cette intervention. Je vais donner droit à la demande de suspension de séance par Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH.

Avant de suspendre la séance, je souhaite partager deux éléments. Nous avons strictement reproduit la « doctrine » qui s'appliquait aux non-inscrits jusqu'à présent : Monsieur Marc MORISSET, dont je ne pourrai pas dire exactement de quelle coloration politique il était, peut-être que Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT réussira à traduire le positionnement politique, seul lui le sait, de Monsieur MORISSET. Et Monsieur Philippe POUTOU était à l'emplacement dit des non-inscrits. La particularité aujourd'hui est que nos deux collègues ne forment pas de groupe. Ils sont non-inscrits.

D'autre part, nous ne sommes pas exactement dans un hémicycle. Tout cela est un rond. Je vous donne un exemple : nous pouvons déplacer un collègue qui se retrouvera voisin immédiat de Madame Christine BOST qui siège à ma droite. Je n'ai pas l'impression a priori que l'on se retrouve exactement dans une configuration d'hémicycle classique. Peut-être faut-il intégrer ce paramètre de la configuration des lieux qui n'est pas exactement duplicable avec un hémicycle classique.

Il y avait d'abord Christine BOST, Jimmy BOURLIEUX et Gérard CHAUSSET.

Mme BOST : Merci Monsieur le Président. Je confirme que je ne suis pas physiquement située à votre droite, et politiquement, loin d'être à votre droite.

Je voulais intervenir sur un sujet particulier, celui de l'unité mobile qui vient d'être annoncé pour s'en féliciter, s'en satisfaire, dire notre joie qu'elle arrive enfin à Bordeaux, et rappeler que nous avons, avec Monsieur Pierre HURMIC et un certain nombre de maires, sollicité à plusieurs reprises les différents ministres de l'Intérieur, en vain, pendant la mandature précédente. Nous sommes heureux d'avoir enfin été entendus. Peut-être est-ce le changement de gouvernance de la ville de Bordeaux qui a fait qu'aujourd'hui unité mobile est affectée.

M. Président Thomas CAZENAVE : Merci Madame la Présidente BOST pour ces mots. Monsieur BOURLIEUX.

M. BOURLIEUX : Merci Monsieur le Président. En deux phrases. Je n'avais pas prévu que mon placement soit un sujet d'ampleur pour l'avenir de la Métropole et de cette mandature. Cependant, je rejoins l'avis des représentants d'Europe Écologie-Les Verts et du Parti communiste. Effectivement, je me sentirai bien plus à ma place à droite, parmi des élus républicains et beaucoup moins sectaires.

M. le Président Thomas CAZENAVE : Merci. Nous avons d'ores et déjà un conflit de voisinage ouvert dans cet hémicycle lors du premier Conseil. Ce n'est pas l'affaire du siècle néanmoins.

Heureusement que nous avons des sujets plus difficiles à gérer que celui-ci.

Je propose une suspension de séance de deux minutes. Il a disparu, et non, il est réapparu.
Gérard CHAUSSET.

M. CHAUSSET : Un point Monsieur le Président, chers collègues. Le Conseil d'État a annulé hier 25 articles de la loi de simplification économique, dont ceux concernant les ZFE (zones à faibles émissions) et les zones de non-artificialisation des sols (ZAN). C'est tout frais, et je ne sais pas encore comment cela va revenir dans le débat, mais le sujet est aujourd'hui d'actualité. Nous pouvons espérer que, si une nouvelle modification intervient, les collectivités seront intégrées à la réflexion, et que nous n'ayons pas un sujet, comme il a voulu être mis en œuvre dernièrement, très vertical où l'État décide et les collectivités exécutent. C'est sûrement un sujet qui va revenir à l'ordre du jour. Il y a déjà eu pas mal de sujets concernant la mobilité. Je pense qu'il va falloir à nouveau réfléchir aux ZFE. C'est pour cela que je voulais intervenir. Merci.

M. le Président Thomas CAZENAVE : Merci. Nous suspendons pour 2 minutes.

Restez là.

La séance est suspendue de 09 heures 58 à 10 heures 02.

M. le Président Thomas CAZENAVE : Mes chers collègues, nous allons reprendre. Merci de bien vouloir regagner vos places.

Adoption du procès-verbal du 24 avril

Après ce point d'actualité et ce réaménagement spatial, je vous propose d'ouvrir formellement la séance du Conseil métropolitain et d'adopter le procès-verbal du 24 avril. Y a-t-il des remarques ou des modifications ? Je n'en vois pas.

Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil porte sur 28 affaires : 22 sont regroupées, 6 feront l'objet de présentations particulières et de débats.

Il nous faut, pour débiter, désigner deux secrétaires de séance. Je vous propose Monsieur Franck RAYNAL comme secrétaire et Monsieur Emmanuel SALLABERRY comme secrétaire adjoint.

Monsieur le secrétaire de séance.

M. RAYNAL : Merci Monsieur le Président. Sont déposés sur table l'ordre du jour de la séance, dont la partie regroupée/dégroupée n'est pas totalement actualisée, j'y reviendrai, ainsi que les délibérations concernant la délégation de Monsieur le Président, d'abord la modification de la composition des commissions ordinaires, les désignations des représentants de Bordeaux Métropole au sein du Conseil d'administration de la Régie de l'eau, et les désignations des représentants de Bordeaux Métropole au sein de divers organismes.

Avant d'énumérer les 22 affaires regroupées, je tiens à sécuriser notre position juridique. Afin de sécuriser l'ensemble des affaires qui comportent des conflits d'intérêts, je vais vous lire la préconisation réglementaire, qui est la suivante :

« La loi du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local est venue préciser et sécuriser le régime des conflits d'intérêts applicables aux élus locaux. Les articles L.1111-6 et L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales consacrent désormais une présomption d'absence de conflit d'intérêts lorsque l' élu est désigné pour représenter la collectivité au sein d'une autre personne morale, de droit public ou de droit privé. Dès lors, lorsqu'un élu n'a pas d'autre intérêt dans un organisme que celui d'y siéger comme représentant de la collectivité, il n'est pas tenu de se déporter, sauf s'il perçoit une rémunération ou un avantage particulier au titre de cette représentation, ou en cas d'attribution d'un contrat de la commande publique. Dans ces derniers cas, le déport est nécessaire, tant pour prévenir une situation de conflit d'intérêts que pour sécuriser la légalité des délibérations. »

Chacun peut examiner sa propre situation à la lumière de ces règles.

Les affaires regroupées sont les suivantes :

- Dans la délégation de Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : les affaires 1 et 4.
- Dans la délégation de Monsieur le Vice-président Emmanuel SALLABERRY : les affaires 5 à 9 et 11 à 13.
- Dans la délégation de Madame la Vice-présidente Alexandra SIARRI : l'affaire 15.
- Dans la délégation de Monsieur le Vice-président Michel LABARDIN : les affaires 16 à 18 et 24.

- Dans la délégation de Madame la Vice-présidente Catherine FABRE : les affaires 25 et 26.
- Dans la délégation de Monsieur le Vice-président Jérôme PESCINA : l'affaire 27.
- Dans la délégation du conseiller délégué Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU : l'affaire 28.

M. le Président Thomas CAZENAVE : Merci Monsieur le secrétaire.

Nous procédons au vote sur les affaires regroupées. Y a-t-il des explications de vote sur les différentes délibérations regroupées ?

Monsieur MILLET, vous avez la parole.

M. MILLET : Oui, Monsieur le Président, je m'abstiendrai sur la délibération n°23.

M. le Président Thomas CAZENAVE : Je vous remercie. Monsieur BOURLIEUX.

M. BOURLIEUX : Merci Monsieur le Président. Tout d'abord, mes remerciements pour ce changement de place. J'ai des voisins absolument charmants, et je me sens bien mieux.

Je m'abstiendrai sur les délibérations 3, 6, 12, 15, 23 et 26, et voterai contre les délibérations 5, 11, 17 et 25. Et pour fluidifier notre séance, je ferai joindre une note au procès-verbal.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Je vous remercie. Monsieur ESCOTS.

M. ESCOTS : Merci Monsieur le Président. Je vais annoncer tous les votes, même celles qui sont dégroupées. J'ai peur d'avoir raté un ou deux numéros dans les annonces. Je m'abstiendrai sur les dossiers 1, 2, 3, 9, 11 et 13, et voterai contre le dossier 10. Merci.

M. le Président Thomas CAZENAVE : Je vous remercie. Nous allons procéder au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

M. CAZENAVE

(n°1) **Modification de la composition des commissions ordinaires - Election - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés –
Désignations effectuées
Abstention : Monsieur ESCOTS**

M. CAZENAVE

(n°4) **Liste des arrêtés pris par la Présidente - Information au conseil**

Communication effectuée

M. SALLABERRY

(n°5) **Adhésions et cotisations de Bordeaux Métropole auprès de différents organismes pour l'exercice 2026 - Délibération cadre - Décision - Autorisation**

Intervention écrite de M. Bourlieux

Vote contre. La situation financière de la Métropole exige des économies de fonctionnement immédiates. Avant de solliciter les services, l'exemple doit venir d'en haut, en supprimant les dépenses sans plus-value pour nos habitants. Contrairement aux cotisations techniques justifiées

comme au SDEEG ou au GART, certains organismes s'apparentent à des lobbys idéologiques financés par le contribuable. À quoi servent les plus de 700 000 euros versés à France Urbaine sur ce mandat ? Quel intérêt présente Eurocities, réseau militant qui produit des rapports ouvertement politisés ? Ce sont là des économies sérieuses à engager sans délai.

Majorité
Contre : Monsieur BOURLIEUX

M. SALLABERRY

(n°6) Taxe de séjour - Tarifs 2027 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Bourlieux

Abstention. Le Rassemblement National ne conteste ni le principe ni le montant bien qu'une refonte et simplification restent nécessaires à moyen terme. Mais la taxe de séjour doit être prise dans sa globalité : la « surtaxe régionale LGV » de 34 % est calculée en fonction de notre choix et signifie que plus le taux métropolitain est élevé, plus le montant de cette surtaxe illégitime l'est. Le Rassemblement National dénonce ce report de charges sur les collectivités d'un État qui refuse d'assumer son rôle d'aménageur.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur BOURLIEUX

M. SALLABERRY

(n°7) Actualisation du taux d'intérêt pris comme référence pour l'évaluation des frais financiers grevant le coût des réserves foncières acquises par Bordeaux Métropole en 2025 - Décision

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°11) Frais de représentation de Monsieur le Directeur de Cabinet- Fixation de la dotation et du mode de gestion pour la mandature 2026-2032

Intervention écrite de M. Bourlieux

Le Rassemblement National vote contre. 7 000 euros par an, 42 000 euros sur la mandature, accordés à un collaborateur politique non élu, géré en régie d'avance sans compte-rendu détaillé au Conseil est une dépense peu transparente et injustifiable. Le Directeur de Cabinet tient sa légitimité du Président, pas des électeurs. Dans un contexte de contrainte budgétaire sévère, cet avantage accordé à l'appareil politique est malvenu.

Majorité
Abstention : Monsieur ESCOTS
Contre : Monsieur BOURLIEUX

M. SALLABERRY

(n°12) Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) - Autorisation de recourir aux services de doctorants - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Bourlieux

Abstention. Le Rassemblement National reconnaît que le dispositif CIFRE est honorable et utile mais la question centrale est : quelles thèses financerons-nous ? Les sujets des futures thèses sont inconnus, et certains travaux précédemment accompagnés, notamment « Genre et ville : intégrer la perspective du genre dans la culture urbaine », couvre un concept fumeux au vocabulaire militant assumé. Accorder 216 000 euros sans savoir pour quels projets

pose problème. Le Rassemblement National soutient les thèses directement utiles à la gestion concrète du territoire comme l'eau, les déchets, les mobilités, le logement ou l'aménagement, mais pas les thèses à orientation idéologique.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur BOURLIEUX

M. SALLABERRY

(n°13) Composition des instances représentatives du personnel - Maintien du paritarisme et recueil des votes des représentants de l'administration - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ESCOTS

Mme SIARRI

(n°15) Lancement de la consultation pour la passation d'une concession d'aménagement pour la requalification du centre historique de Bordeaux - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Bourlieux

Abstention. Le Rassemblement National s'étonne du lancement d'une nouvelle concession sans avoir eu de bilan détaillé de l'ensemble de la concession actuellement mise en place. Comment évaluer ce qui doit changer sans dresser un bilan complet de la gestion actuelle ? Qui plus est, la durée proposée de deux ans plus une en option est incompatible avec la réalité des missions déléguées : DUP-ORI, droit de préemption, réhabilitation d'immeubles... Ces procédures sont lourdes, longues, et exigent une continuité dans le temps. Le Rassemblement National considère que cette nouvelle concession provoque une mise en concurrence de façade et favorise le sortant.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur BOURLIEUX

Mme SIARRI

(n°15) Lancement de la consultation pour la passation d'une concession d'aménagement pour la requalification du centre historique de Bordeaux - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Bourlieux

Abstention. Le Rassemblement National s'étonne du lancement d'une nouvelle concession sans avoir eu de bilan détaillé de l'ensemble de la concession actuellement mise en place. Comment évaluer ce qui doit changer sans dresser un bilan complet de la gestion actuelle ? Qui plus est, la durée proposée de deux ans plus une en option est incompatible avec la réalité des missions déléguées : DUP-ORI, droit de préemption, réhabilitation d'immeubles... Ces procédures sont lourdes, longues, et exigent une continuité dans le temps. Le Rassemblement National considère que cette nouvelle concession provoque une mise en concurrence de façade et favorise le sortant.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur BOURLIEUX

M. LABARDIN

(n°16) Approbation d'un contrat de coopération public-public avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux (ENSAP) et l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux (IEP) pour la réalisation d'une étude sur ' l'intensification des usages du bâti ' en 2026-2027 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. LABARDIN

(n°17) BORDEAUX - Déclaration de projet dans le cadre de la Déclaration d'utilité publique de l'opération d'aménagement Brazza - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Bourlieux

Le Rassemblement National vote contre. Imposer 39 % de logements sociaux dans le quartier Brazza, c'est s'assurer de reproduire les déséquilibres sociaux et sécuritaires qui fragilisent tant de quartiers de la Métropole. L'histoire nous a appris ce que produit la surconcentration de logements sociaux, il faut cesser de l'ignorer. Par ailleurs, l'enquête publique s'est déroulée pendant les fêtes de fin d'année et, avec une seule contribution négative, n'a eu de publique que le nom. Une décision engageant des expropriations à grande échelle mérite une concertation sincère, pas une procédure expédiée.

Majorité

Contre : Monsieur BOURLIEUX

M. LABARDIN

(n°18) Le Taillan Médoc - Année 2026 - Réaménagement du chemin de Boutuge, forêt du Taillan-Médoc - Subvention d'investissement - Contrat de co-développement 2024-2027 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. LABARDIN

(n°19) Le Taillan Médoc - Année 2026 - Acquisitions foncières de parcelles boisées - Subvention d'investissement - Contrat de co-développement 2024-2027 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. LABARDIN

(n°20) Martignas-sur-Jalle - Année 2026 - Aménagement d'un parc naturel et de loisirs - Contrat de co-développement 2024-2027 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. LABARDIN

(n°21) Commune du Bruges - Végétalisation des cours d'école - Contrat de co-développement 2024-2027 - Subvention d'aide à l'investissement - Décision - Autorisation

Unanimité

M. LABARDIN

(n°22) LE TAILLAN MEDOC - Projet urbain Partenarial (PUP)- Accès au Logement Urbain Rénové (ALUR) de 'Gelès ', chemin de Gelès - Cession de foncières métropolitains à la SARL IDEAL PROMOTION

Unanimité

M. LABARDIN

(n°23) Mérignac - ZAC du Centre-Ville - Modification du bilan de clôture - Approbation - Autorisation

Intervention écrite de M. Bourlieux

Abstention. Le Rassemblement National prend acte de la correction de cette importante erreur de calcul de 50 000 € supplémentaires à reverser par BMA à la Métropole dans le cadre de la ZAC du centre-ville de Mérignac. Mais on ne peut pas laisser passer sans questions une telle inexactitude dans un bilan de clôture : comment un tel écart a-t-il pu passer inaperçu ? Le Rassemblement National demande des explications sur des défaillances de contrôle évidentes.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur BOURLIEUX,
Monsieur MILLET**

M. LABARDIN

(n°24) Saint-Médard-en-Jalles - Requalification de l'avenue de Martignas entre la rue Pierre Hugon et l'avenue Gay Lussac, ainsi que la place Georges Blanc - Ouverture de la concertation - Décision- Autorisation

Unanimité

Mme FABRE

(n°25) Participation aux 27e Assises européennes de la transition énergétique 2026 à Dijon - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Bourlieux

Le Rassemblement National vote contre. Bordeaux Métropole verse 10 000 € pour co-organiser à Dijon un colloque avec l'ADEME sous le thème « Mobilisation générale ». Ce vocabulaire militant dit tout de l'orientation idéologique de l'événement. Quel bénéfice concret pour les habitants de la Métropole ? Le Rassemblement National rappelle que Bordeaux accueillera l'édition 2027 et s'inquiète de dépenses bien plus importantes à venir. Ces fonds seraient plus utilement investis en isolation thermique des logements ou en aides directes aux ménages précaires que dans des colloques organisés par une agence d'idéologues que le Rassemblement National supprimera dès son arrivée au pouvoir.

**Majorité
Contre : Monsieur BOURLIEUX**

Mme FABRE

(n°26) Projet Alimentaire Territorial - Soutien aux initiatives de solidarité alimentaire - Projet de Sécurité Sociale Alimentaire Universitaire porté par le CREPAQ - Subvention - Convention - Autorisation

Intervention écrite de M. Bourlieux

Abstention. Financé depuis 2023, le CREPAQ n'a présenté aucun bilan de son expérimentation avant de demander le renouvellement de sa subvention. Le Rassemblement National ne peut cautionner ce manque élémentaire de transparence envers les élus et les contribuables. Qui plus est, le Rassemblement National ne minimise pas la réalité de la précarité alimentaire étudiante. C'est un sujet sérieux qui mérite une réponse sérieuse. C'est précisément pourquoi il est regrettable que ce sujet soit instrumentalisé au profit d'un concept militant, la « Sécurité Sociale

Alimentaire », qui relève du programme de la gauche radicale et non d'une politique publique locale.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur BOURLIEUX**

M. PESCHINA

**(n°27) Transfert des eaux de la station d'épuration de Cantinolle à Eysines vers la station d'épuration de Lille à Blanquefort - Règlement des travaux complémentaires de dévoiement de réseau Protocole transactionnel entre Bordeaux Métropole et ENEDIS
Décision - Autorisation**

Unanimité

M. PUYOBRAU

**(n°28) VILLENAVE D'ORNON - Plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de la vallée de l'Eau Blanche (année 2026) - Contrat de co-développement 2024-2027 - Convention
- Décision - Autorisation**

Unanimité

Monsieur le Secrétaire.

M. RAYNAL : Nous entamons les affaires dégroupées. La première concerne la désignation des représentants de Bordeaux Métropole au sein du Conseil d'administration de la Régie de l'eau.

M. CAZENAVE

(n°2) Désignations des représentants de Bordeaux Métropole au sein du Conseil d'Administration de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole - Décision - Désignation

M. Thomas CAZENAVE présente le dossier.

M. le Président Thomas CAZENAVE : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?
Monsieur ESCOTS.

M. ESCOTS : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Sur cette délibération, je vais exprimer un regret, celui que le travail mené sur la précédente mandature en termes de participation des associations au sein du Conseil d'administration de la Régie ne se poursuive pas. Certes, deux associations représentant les usagers vont y siéger, mais auparavant, il y avait aussi une association environnementale. C'est vraiment dommage de ne pas permettre aux citoyens et citoyennes dans toute la diversité de ce qu'ils représentent de pouvoir siéger dans ce Conseil d'administration, surtout sur les enjeux environnementaux liés à l'eau et sa maîtrise publique puisque c'est le choix qui a été fait lors du précédent mandat d'avoir une gestion en régie.

Ce regret sur le volet démocratique, vous qui avez récemment communiqué sur un nouveau pacte de démocratie participative citoyenne dans votre commune, je trouve que c'est un mauvais signe que vous envoyez ici alors qu'il faudrait davantage élargir aux représentants et représentantes de la population ce Conseil d'administration.

Puisque l'on est sur ce sujet, je me félicite que la Régie soit toujours là. Je n'ai pas lu dans votre pacte de gouvernance que vous souhaitiez la remettre en cause. Voilà un retour à la raison de certains élus qui siègent ici, et qui, lors du précédent mandat, avaient dénoncé

lors du passage en régie, une décision purement politique et idéologique, qui se rangent désormais derrière l'efficacité de la maîtrise publique, qui s'alignent sans doute désormais sur ce qu'avait pu dire mon camarade, Monsieur Jean-Claude FEUGAS, qui avait rappelé, le jour du vote du passage en régie, toutes ces années où des grands groupes géraient la ressource en eau aux dépens des consommateurs et des usagers, qui payaient le prix fort au profit des actionnaires, avec des marges confortables qui ne bénéficiaient pas aux investissements dans nos réseaux.

Puisque nous sommes sur la Régie, je vais me permettre un léger hors-piste pour évoquer deux autres régies. Depuis le 1er août dernier, le Stade Atlantique Bordeaux Métropole est en Régie. Quels sont vos projets pour cette Régie du Grand Stade ? Je vais redire ce que nous avons pu dire en tant qu'élus communistes lors du précédent mandat que la gestion publique de cet équipement est une opportunité d'être audacieux, inventifs, pour y développer sports et cultures pour générer de nouvelles recettes également. C'est une opportunité pour y travailler à la diversification des usages dans toutes ses fonctionnalités, ouverture à d'autres sports, à d'autres structures, aux événements, utilisation des salons, animation du parvis, et implication des habitants à ce projet autour de la Régie du stade. Il y a aussi un enjeu de continuer à en faire une vitrine du sport féminin, dans la continuité du record d'affluence battu dimanche dernier lors du match de rugby France-Angleterre. C'était ma question : quelles sont vos ambitions sur cette régie du stade Atlantique Bordeaux Métropole ?

Deuxième hors-piste, Monsieur le Président, mais qui évoque aussi les régies, j'évoquerai celle des transports qui n'existe pas encore, mais il me paraît indispensable que nous mettions à l'étude, sur ce mandat, le passage en régie des transports en commun de la Métropole. Le bon exemple de la Régie de l'eau devrait nous servir sur le sujet des transports là aussi pour la maîtrise des budgets et pour l'intérêt général et pour le service public. Nous aurons là l'occasion, je vois Monsieur Christophe DUPRAT qui commence à souffler, nous aurons, Monsieur le Vice-président, d'en reparler régulièrement pendant ce mandat, à chaque rapport sur TBM (Transports Bordeaux Métropole), on voit bien qu'il y a une certaine opacité ou un manque de transparence à minima sur les chaînes de sous-traitance sous Keolis et les marges dégagées au sein du groupe. Il y a ces questions qui se posent. Ces marges seraient sans doute plus utiles pour travailler de nouvelles étapes de gratuité des transports, en commençant par les enfants, par la suppression des tarifs Pitchouns, car nous sommes l'une des dernières Métropoles de France à faire payer les enfants lorsqu'ils prennent les transports en commun.

Désolé pour ces deux hors-pistes, mais je n'étais pas là au premier Conseil de politique générale sur ces deux sujets. Merci.

M. le Président Thomas CAZENAVE : Merci cher collègue. Faites attention, parfois le hors-piste, c'est dangereux. La parole est à Jérôme PECSINA pour vous répondre.

M. PECSINA : Merci Monsieur le Président. Bonjour à tous, chers collègues. Pour répondre à votre question sur la désignation des associations au Conseil d'administration de la Régie de l'eau, le choix a été fait de se concentrer sur des associations qui défendent les intérêts des usagers, c'est précisément l'objet de ces deux sièges. Le choix a été fait de privilégier CLCV33 et UFC-Que Choisir. La SEPANSO avait candidaté, mais elle représente davantage les intérêts de défense de l'environnement alors que les deux sièges doivent représenter les intérêts des usagers. C'est le choix qui a été fait.

Par ailleurs, avec l'intégration de l'assainissement, puisqu'il y avait deux sièges présents au Conseil d'administration de la SABOM, le choix a été fait de prendre un représentant issu du Conseil d'administration sortant de la Régie de l'eau et un membre représentant

sortant du Conseil d'administration de la SABOM, pour que les deux entités et les deux sujets de l'eau et de l'assainissement soient représentés sur ce volet usagers.

M. le Président Thomas CAZENAVE : Merci beaucoup. Je rappelle que ces deux postes sont prévus dans les statuts de la Régie de l'eau, statuts que vous avez votés. Nous sommes contraints par le nombre de places. Christophe DUPRAT.

M. DUPRAT : Pour répondre à Monsieur Olivier ESCOTS qui n'a peut-être pas bien entendu notre vice-président en charge des finances en début de cette séance, je suis tout à fait prêt à regarder la gratuité des transports, mais il faut avoir conscience que nous allons nous priver de 99 millions d'euros. Avons-nous les moyens de nous priver de 99 millions d'euros ? Au-delà de cela, il y a aussi une question d'éthique : une personne qui gagne 5 000 euros par mois bénéficierait-elle également des transports gratuits ? Quelque part, cela me choque. Aujourd'hui, nous avons fait ce qu'il fallait, bien au-delà de ce que l'on pouvait imaginer. Nous avons signé un contrat de délégation de service public où on prévoyait 40 000 abonnés de la tarification solidaire. Nous sommes rendus à 100 000 abonnés qui ne paient pas aujourd'hui les transports en commun, dont au moins pour 80 % d'entre eux. Cela veut dire que les gens en difficulté, les enfants des familles en difficulté, ont le transport gratuit. Il faudrait savoir que rien que sur l'année 2025, nous avons ajouté 10 000 abonnés sur la tarification solidaire. Donc, venir nous dire aujourd'hui que les gens qui ne peuvent pas payer sont contraints de payer, c'est inexact. C'est 99 millions de recettes par an, c'est-à-dire que c'est récurrent tous les ans. Je vais vous le dire très sincèrement, même en étant l'hydrologie la plus au fond de nous, nous n'en avons pas les moyens.

Concernant la régie des transports, Monsieur Olivier ESCOTS, vous apparteniez à une majorité jusqu'il y a quelques mois, si vous souhaitiez plus de transparence, il suffisait de taper à la bonne porte et vous l'auriez eu puisque vous apparteniez à une majorité de laquelle je n'appartenais pas. J'avais moi-même accès à ces informations, ce qui prouve bien qu'elle était accessible. Ne croyez pas que la marge est énorme. Le contrat qui a été signé, et qui, je crois, a été voté ici à la quasi-unanimité, a fait en sorte que la marge de notre délégataire soit la plus faible possible, elle est de 0,5%. Sur le contrat précédent, elle était de 2,5 %. D'ailleurs, les difficultés que nous allons rencontrer, tout au long de ce contrat, avec les avenants qui sont devant cet hémicycle, seront bien générés précisément du fait qu'il n'y a quasiment pas de marge par rapport à cela.

Attention aux idées toutes faites. À un moment où on va devoir faire des économies, je pense que l'on peut faire confiance aux délégataires dont nous avons un contrat aujourd'hui. Par contre, pour faire vraiment des économies, Monsieur Olivier ESCOTS, il faudra que l'on se rassemble ici pour créer un syndicat de transport à l'échelle du département de la Gironde. Là, nous serons générateurs d'économie. On ne passera qu'une seule délégation de service public pour les réseaux de Libourne, Arcachon, des Cap ferrés et Bordeaux. On prendra le transport interurbain, et nous aurons une seule carte de transport. C'est là un vrai facteur d'économies et de facilité pour les usagers. Nous pourrions leur apporter avec cela. J'espère que vous nous suivrez sur la création de ce syndicat.

M. le Président Thomas CAZENAVE : Merci. Monsieur ESCOTS, pour une deuxième prise de parole.

M. ESCOTS : Merci Monsieur le Président. Je vous rejoins sur l'intérêt de réfléchir à une organisation des transports au-delà du périmètre métropolitain. Le périmètre girondin serait effectivement sans doute la bonne échelle. En revanche, je ne vous rejoins pas sur deux, trois autres points. Il y a la marge qui apparaît clairement et il y a aussi la marge qui reste opaque parce qu'il y a des chaînes de sous-traitance auprès des sociétés qui relèvent du

même groupe. Et les rapports qui sont présentés ici, nous l'avions déjà dit lors du précédent mandat révèlent qu'il en manque la transparence sur ce sujet. Sur la gratuité, les enfants de 6, 7, 8, 9 ans paient les transports ici sur la Métropole. Cela ne choque personne, ce n'est pas bien grave.

Sur les recettes, on l'a dit lors du précédent mandat, il y a une vraie bataille à mener sur le versement mobilité. En Île-de-France, en région parisienne, le taux est à 3,2 %, contre 2 % partout ailleurs. Cette iniquité territoriale a déjà été soulevée lors du précédent mandat. La Métropole devrait se mobiliser avec d'autres Métropoles pour obtenir une égalité de traitement sur ce territoire en ce qui concerne le versement mobilité. Merci.

M. le Président Thomas CAZENAVE : Nous allons revenir au vote sur la question de l'eau. Je vous propose que nous lancions le vote.

La délibération est adoptée. Je vous remercie.

**Unanimité des suffrages exprimés –
Désignations effectuées
Abstention : Monsieur ESCOTS
Ne prend pas part au vote : Monsieur
ASTIER, Madame FAHMY, Madame VAN
GHELUE**

Monsieur le Secrétaire.

M. RAYNAL : Merci Monsieur le Président. Veuillez m'excuser.

Délibération n°3, toujours dans la délégation de Monsieur le Président, concernant la désignation des représentants de Bordeaux Métropole au sein de divers organismes.

M. CAZENAVE
(n°3) Désignations dans les organismes - Désignations - Décision - Autorisation

M. Thomas CAZENAVE présente le dossier.

M. le Président Thomas CAZENAVE : Des demandes de prises de parole ?
Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

Je vous propose de passer au vote. Le vote est clos. La délibération est adoptée. Je vous remercie

**Unanimité des suffrages exprimés –
Désignations effectuées
Abstention : Monsieur BOURLIEUX,
Monsieur ESCOTS
Ne prend pas part au vote : Madame
RECALDE**

Monsieur le Secrétaire.

M. RAYNAL : Oui Monsieur le Président.
Dans la délégation de Monsieur le Vice-président aux finances et RH, Monsieur Emmanuel SALLABERRY, concernant les conditions de dépôt des listes pour la composition de la CAO (commission d'appel d'offres).

M. SALLABERRY

(n°8) Commission d'appel d'offres - Condition de dépôt des listes - Décision - Autorisation

M. Emmanuel SALLABERRY présente le dossier.

M. le Président Thomas CAZENAVE : Merci Monsieur le Vice-président. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote. Le vote est clos. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Monsieur
CAZABONNE**

Monsieur le Secrétaire.

M. RAYNAL : Oui Monsieur le Président. Toujours dans la délégation de Monsieur le Vice-président aux finances et RH, Monsieur Emmanuel SALLABERRY, concernant l'adaptation du tableau des emplois et des effectifs.

M. SALLABERRY

(n°10) Délibération portant adaptation du tableau des emplois et des effectifs - Décision - Autorisation

M. Emmanuel SALLABERRY présente le dossier.

M. le Président Thomas CAZENAVE : Merci Monsieur le Vice-président.
Madame LÉPINE.

Mme LÉPINE : Monsieur le Président, chers collègues. Notre groupe souhaite profiter de cette délibération pour évoquer l'audit Finances et RH annoncé dans votre projet de mandature et en commission RH il y a 15 jours, et vous y êtes brièvement revenu en ce début de Conseil.

Cet audit est présenté comme votre premier acte politique fort. Oui, une collectivité doit pouvoir interroger son fonctionnement, son organisation, sa capacité d'action et d'adaptation. Les élections municipales ont changé les représentations politiques dans cet hémicycle. Avec l'arrivée d'une nouvelle gouvernance, de nouvelles alliances politiques, cela nous semble normal demander un diagnostic pour ensuite poursuivre votre programme.

Sur le volet financier, vous souhaitez retrouver la maîtrise des finances de la Métropole en prévoyant un plan d'économie structurelle, mais en même temps, vous proposez des investissements extrêmement coûteux pour la Métropole. Au minimum 350 millions pour la LGV, 1 milliard pour le grand contournement, une grande salle multisports d'envergure internationale, plus de propreté, plus de sécurité. Tout cela pose la question de la cohérence et de la priorisation. Quelle politique publique va souffrir de ces choix ? Les transports en commun, la solidarité, les réseaux cyclables, le logement ? On ne peut pas annoncer en même temps des économies massives sur le fonctionnement de la collectivité

et multiplier les grands projets structurants sans expliquer clairement comment tout cela sera financé.

Sur le volet RH de cet audit, vous prévoyez un gel des recrutements et une baisse des dépenses de fonctionnement. Vous ne précisez pas quels services seront concernés, quelles missions seront impactées, ni quelles conséquences cela aura pour les agents, pour le service public et pour les habitants de la Métropole.

Enfin, sur l'audit lui-même, plusieurs interrogations également. Ce cabinet n'est pas mandaté pour produire une simple photographie comptable, mais pour construire des scénarii stratégiques, identifier les leviers d'actions et distinguer les dépenses facilement arbitrables que sont, par exemple, le soutien aux communes et aux associations. Doit-on s'attendre à des coupes franches dans les budgets ?

Une autre interrogation concerne le calendrier. Vous voulez avancer rapidement, on pourrait s'en réjouir, mais nous sommes inquiets de ce qui semble être de la précipitation. L'audit a été commandé début mai, une première présentation a eu lieu en Bureau hier, les premiers éléments seront partagés lors d'un nouveau Bureau le 25 juin et les préconisations attendues en septembre. Pour un travail préparatoire à des décisions aussi importantes pour notre administration, nos politiques publiques, nos habitants, cela nous paraît très rapide à moins que les conclusions ne soient déjà écrites. Certaines orientations défendues par le groupe Métropole Commune dans leur programme, la baisse de 10 % de la masse salariale, le non-remplacement de tous les départs à la retraite, semblent aujourd'hui trouver une solution très concrète dans les objectifs assignés à cet audit.

En outre, pouvez-vous nous assurer que les préconisations seront présentées publiquement et suivies d'un débat en Conseil métropolitain ? Il nous paraît également essentiel que les organisations syndicales soient pleinement impliquées et que le même exercice de transparence soit tenu devant le comité social territorial. L'expertise peut éclairer la décision publique, mais elle ne doit pas se substituer au débat démocratique et au choix assumé devant les habitants.

En conclusion, nous serons particulièrement attentifs à la transparence des décisions politiques, au climat social de notre établissement, aux conditions de travail des agents et à la qualité du service public rendu aux habitantes et aux habitants. Il nous semble que c'est là notre responsabilité première. Je vous remercie.

M. le Président Thomas CAZENAVE : Je vous remercie. Monsieur le Vice-président.

M. SALLABERRY : Je vous rejoins sur un point, ma chère collègue. Nous serons tout aussi attentifs que vous à tout ce qui concerne nos agents.

Sur l'audit, il m'a peut-être échappé que votre précédente majorité avait fait un audit à son arrivée, il ne me semble pas avoir eu ni un débat, ni les conclusions. Et, c'est assez drôle, ce même audit avait le même calendrier. Je ne peux concevoir que vous puissiez aujourd'hui vous plaindre de choses que vous aviez précédemment faites. Je pense sain, particulièrement sain de pouvoir nous appuyer sur un auditeur externe dans des récompenses reconnues pour donner une photographie. Cette photographie nous permettra d'objectiver la situation financière à laquelle nous sommes. Je ne vais pas vous surprendre, cette situation financière est particulièrement sous tension.

Par ailleurs, sur les éléments, je confirme que les conclusions ne sont pas écrites. Je crois et c'est le Monsieur le Président qui nous a donné cette consigne claire que cet audit vise,

avant toute chose, à faire le constat net et sans interprétation politique des choix qui devons être les nôtres.

Aujourd'hui, la Métropole devrait terminer l'exercice 2025 avec un taux de désendettement de 11 ans et demi. Je voudrais vous rappeler, ma chère collègue, que fin 2019, ce taux était trois fois inférieur. J'entends toutes vos inquiétudes. J'espère que vous entendrez les nôtres quand il s'agira de savoir pourquoi cet endettement a été multiplié par trois au cours du précédent mandat. On pourra s'en réjouir. Ce n'est pas mon cas. La seule chose c'est qu'aujourd'hui, dans un monde particulièrement dégradé, dans des crises internationales, des crises locales, je voudrais aussi vous inviter, mais nul doute que nous trouverons un point commun là-dessus sur le fait d'y voir plus clair sur la stratégie de nos partenaires et notamment le Département et la Région, que l'on puisse essayer de faire le tri et de se dire où nous portons nos efforts. Ce mandat ne sera pas un mandat de gestionnaire. Ce mandat doit nous permettre de pouvoir revenir à des élémentaires basiques qui consistent à avoir une Métropole solide financièrement, qui investit, oui, mais pas partout, pas tout le temps parce que l'argent magique n'existe toujours pas.

Sur les Ressources Humaines, nous avons éclairé la stratégie hier en Bureau sur ce qu'il faut entendre par le gel. Il est normal, et je pense sain aussi, de se poser la question pour la préparation budgétaire 2027 de l'état des forces d'un point de vue des ressources humaines. Je vais aussi vous donner un élément que vous n'êtes pas censés ignorer. Nous allons continuer un travail qui avait été amorcé sous votre majorité. Le gel des postes et le ralentissement de la masse salariale ont été diligentés par la Présidente, consciente, je le crois, et avec nous également qu'il faudrait au bout d'un moment se poser des questions sur son augmentation massive.

Sur l'audit, nous parlons aujourd'hui d'un gel. C'est vrai. Ce gel, quel est-il ? Il consiste à prioriser, avant toute chose, les reclassements internes. Nous avons près d'une centaine d'agents aujourd'hui, et d'autres centaines d'agents qui sont en attente d'une mobilité interne. Geler tout recrutement externe, comme l'a annoncé Monsieur le Président, nous permet aussi de leur donner une priorité. Ce n'est pas simplement une vision comptable ou budgétaire, c'est une vision qui consiste à se demander comment peut-on, à l'appui aussi d'éléments de formation, permettre à nos agents d'évoluer au sein de notre établissement. Ce gel n'est pas destiné à durer *ad vitam aeternam*. Il est censé nous permettre d'attendre sereinement les conclusions de l'audit.

Avec Monsieur le Président, nous allons rapidement rencontrer, puisque c'est aussi le souhait de cette nouvelle majorité, les partenaires sociaux pour partager ces constats et définir ensemble une feuille de route de partenariat social. Il n'est pas question de cas social, ni de les prendre en otage pour des combats politiques. Notre établissement mérite mieux. Je crois vraiment que sur ces sujets, on trouvera une forme de consensus.

Permettez-nous d'abord d'aller au plus vite. Cela fait un mois que ce Conseil métropolitain est installé, autant de temps qu'il aura fallu pour le réunir pour la première fois. Permettez-moi de pouvoir vous dire très sereinement que nos agents ne seront pas une variable d'ajustement, mais dire que tout est prioritaire et que tout peut être fait serait à eux, comme à tous les Métropolitains, leur mentir. Voilà, Monsieur le Président.

M. le Président Thomas CAZENAVE : Merci Monsieur le Vice-président. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur ce sujet ?

Je dirais, comme le Vice-président, que ce n'est pas un acte politique fort, pour vous répondre, chers collègues, de début de mandature. C'est plutôt un point de départ. Nous avons un projet de mandature et il est normal de commencer par un audit. Nous voulons

avancer rapidement. Vous serez très nombreux à nous demander d'avancer sur tel ou tel sujet, et nous avons demandé la mise en pause de certains sujets précisément pour savoir ce que nous pouvons faire et à quoi nous devons renoncer. Nous prendrons parfois des décisions difficiles, mais nous les prendrons collectivement. Toute la transparence sera assurée sur la situation financière de la Métropole, naturellement avec l'audit et nous demanderons également au Directeur régional des finances publiques de nous donner aussi la situation au vu du comptable public. Rien ne sera caché. Tout sera transparent, et nous pourrions comme cela débattre des priorités, des conditions financières et des priorités de notre mandature de manière ordonnée et transparente.

Je remercie le Vice-président pour son action énergique en ce début de mandature. Monsieur ESCOTS, vous avez la parole.

M. ESCOTS : Très rapidement, Monsieur le Président. Une chose surprenante dans cette délibération, notamment la suppression d'un poste à la direction des instances de la ville de Bordeaux, compte tenu de la charge de travail de cette direction.

Le deuxième point, ce sont des choses déjà demandées ces dernières années, mais jamais obtenues : est-ce que, dans les visas de ce type de délibération, comme nous faisons référence à l'avis du Comité social territorial, nous pourrions mentionner le sens de l'avis du Comité social territorial ? Merci.

M. le Président Thomas CAZENAVE : Merci. Monsieur le Vice-président, avez-vous une réponse à apporter, sinon on le fera lors du prochain Conseil.

M. SALLABERRY : Je vais regarder ce souhait inassouvi sur les six dernières années pour essayer de vous donner satisfaction.

M. le Président Thomas CAZENAVE : Merci pour cette démarche constructive. Nous allons passer au vote si vous le voulez bien.

Le vote est clos. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

Majorité
Abstention : Monsieur BOURLIEUX
Contre : Monsieur ESCOTS
Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZABONNE, Madame PAVONE, Madame RECALDE

Monsieur le Secrétaire.

M. RAYNAL : Monsieur le Président, nous arrivons à l'avant-dernière délibération, dans la délégation de Madame la Vice-présidente Alexandra SIARRI, en charge du logement, de la politique de la ville et de la cohésion sociale. Cette délibération concerne le bilan 2025 des logements agréés au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'État, et des aides de Bordeaux Métropole à la production de logements locatifs sociaux, à l'accession sociale et à la réhabilitation du parc social.

Mme SIARRI

(n°14) Programmation 2025 des logements agréés au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'Etat et aides de Bordeaux Métropole à la production de logements locatifs sociaux et à la réhabilitation du parc social - Liste des opérations retenues - Décision - Autorisation

Madame Alexandra SIARRI présente le dossier.

M. le Président Thomas CAZENAVE : Merci. **Madame la Vice-présidente Alexandra SIARRI**.

Monsieur PUYOBRAU, vous avez la parole.

M. PUYOBRAU : Merci **Monsieur le Président**. Merci Madame la Vice-présidente, mes chers collègues. Je pense que ce rapport est l'occasion de rappeler que l'enjeu du logement sur notre territoire est un enjeu majeur pour nos concitoyens. Vous le savez toutes et tous, en tant qu'élus, c'est une préoccupation permanente. Le logement reste de plus le premier poste de dépense des ménages. En 2024, au niveau de notre EPCI, près de 52 000 demandes de logements locatifs sociaux ont été déposées pour seulement 6 329 attributions. Vous voyez bien que l'on court après le tonneau des Danaïdes. Notre ambition depuis 2020 a été de faire en sorte que ceux qui souhaitent vivre sur notre Métropole, parce que notre Métropole est attractive à bien des égards, que ceux-ci puissent trouver un toit sur leur tête.

Quand il s'agit de logement, plus précisément, il faut parler de tous les types de logements bien attendu, c'est-à-dire l'accession, la location et le logement social, car offrir un logement est de notre responsabilité, mais surtout un logement qui soit corrélé aux capacités financières des ménages qui nous sollicitent, sinon on réserve la ville à ceux qui en ont uniquement les moyens. Je ne pense pas que ce soit notre objectif. Les difficultés sont là. La crise du logement est connue. Elle est hélas structurelle depuis les différentes crises que le pays a traversées. Cela n'est pas propre à la Métropole bordelaise. Les raisons, nous les connaissons. Je vais les citer rapidement : un foncier rare sur la Métropole, des coûts de construction en hausse du fait des différentes crises, des difficultés d'accès au crédit pour les mêmes raisons, des conséquences sur les acteurs du logement, notamment sur le secteur du BTP, la filière BTP est très fragilisée. Nous savons toutes et tous, face à ce constat, la Métropole a agi avec volontarisme. Je vais vous en dresser la liste des actions que nous avons menées, c'est-à-dire l'exemple de notre ambition. Trois plans d'action logement ont été votés en 2023, 2024 et 2025, Madame la Vice-présidente vous en avez fait référence : 20 millions d'euros en 2023 qui ont abondé le budget consacré aux bailleurs sociaux. En 2024, c'est 35 millions dont 15 millions pour favoriser la production de logements sociaux. Les résultats sont là puisqu'en 2024, plus de 3 536 logements locatifs sociaux ont été agréés. En 2025, nous avons voté un nouveau fonds de soutien de 10 millions d'euros pour la production de logements sociaux. Entre 2020 et 2025, 14 212 logements sociaux ont ainsi été agréés. Le présent rapport mentionne le rééquilibrage territorial de l'offre locative sociale qui s'est renforcée en 2025 en atteignant 73 % des logements agréés en communes déficitaires au titre de la loi SRU contre 69 % en 2024. On est effectivement sur une progression.

Au-delà de ces trois plans d'action, nous avons mobilisé d'autres leviers en transversalité avec mes collègues pour permettre à nos concitoyens de pouvoir accéder au logement. Le PLU qui a été modifié pour baisser le seuil à partir duquel le logement locatif social était obligatoire, le bail social et solidaire qui a été encouragé, je ne reviens pas sur le contenu et les vertus du bail social et solidaire, je pense que vous savez tous aujourd'hui de quoi il s'agit. En janvier 2025, 4 215 logements ont été inventoriés en BRS sur le territoire métropolitain. Je pense que là, c'est un outil susceptible de répondre à la demande d'accession à la propriété pour nombre de nos concitoyens dans des conditions beaucoup plus confortables.

Autre outil mis en place, c'est l'expérimentation du permis de louer et du permis de diviser. En février 2024, une convention de 14 millions d'euros supplémentaires avec Aquitanis, notre bailleur social, a été actée.

M. le Président Thomas CAZENAVE : Il va falloir penser à conclure cher collègue.

M. PUYOBRAU : J'y vais. Ne soyez pas impatient.

M. le Président Thomas CAZENAVE : Je fais respecter le règlement intérieur.

M. PUYOBRAU : C'est pour contextualiser.

La réhabilitation de 1 458 logements locatifs sociaux pour 2025 comme mentionnée dans le rapport. La politique de la ville avec une convention signée en 2024 avec l'État et qui court jusqu'en 2030, qui est appuyée sur les opérations de renouvellement urbain avec l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) ou portée par la seule de Métropole. Puis, il faudra nous préoccuper de la nouvelle génération ANRU pour poursuivre la rénovation des quartiers qui en ont besoin.

M. le Président Thomas CAZENAVE : Merci. Il faut conclure.

M. PUYOBRAU : Permettez-moi, Monsieur le Président, malgré tout, d'attirer l'attention de l'hémicycle sur l'importance de l'EPA Euratlantique, qui a permis de transformer le sud de Bordeaux avec une attention particulière à la mixité sociale. J'espère et nous espérons toutes et tous, je le pense, que ces opérations vont pouvoir continuer.

M. le Président Thomas CAZENAVE : Merci. Sur l'EPA, chers collègues, nous aurons l'occasion d'en débattre ici-même.

M. PUYOBRAU : Voilà, Monsieur le Président, je sais que le bilan est intéressant, j'invite, je sais que Madame la Vice-présidente aura à cœur avec vous à ses côtés de continuer. Merci.

M. le Président Thomas CAZENAVE : Merci cher collègue, et merci de respecter le temps de parole. La Présidente BOST a la parole.

Madame BOST : Merci Monsieur le Président. C'est vrai que c'est un sujet d'importance. Nous avons un Conseil de Métropole qui, visiblement, ne va pas trop s'étendre dans la journée. Nous pouvons peut-être prendre un peu de temps pour parler de ce sujet majeur qui est celui de logement. Sujet majeur pour la Métropole, un sujet majeur surtout pour nos habitants.

M. le Président Thomas CAZENAVE : Je respecte le règlement.

Mme BOST : Pour soutenir et accélérer la production de logements, la Métropole a un rôle majeur à jouer pour atteindre les objectifs du PLH, cela vient d'être dit à la fois par la Vice-présidente et par Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU. Les fonds de soutien que nous avons voté successivement ont permis d'accélérer, de donner une impulsion supplémentaire aux bailleurs.

Le deuxième point, c'est le soutien à la filière. Nous avons, dans les années passées, essayé de limiter un peu la casse des acteurs de la production et de la promotion immobilière même si la situation n'est pas satisfaisante.

Le troisième point sur lequel on peut agir, c'est l'anticipation, en particulier en matière de stratégie foncière. C'est là que les choses sont importantes. C'est là-dessus que repose une grande partie du travail mené autour de Métropole à Vivre, notamment autour des incubateurs, des gares, des entrées de ville. Les outils que nous avons proposés, notamment avec les ZAD, portaient, portent, je ne sais pas quel temps il faut utiliser, puisque certains semblent vouloir soit mettre des moratoires ou des arrêts brutaux sur ces outils d'anticipation foncière, et qui sont indispensables pour la production présente et de demain de nos logements, et en particulier du logement locatif social. J'aimerais attirer l'attention de l'ensemble des collègues sur cette politique et sur cette stratégie qui est majeure pour notre territoire pour l'avenir.

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU l'a évoqué également, un grand sujet de préoccupation. Je sais qu'il vous interpelle aussi, Monsieur le Président, c'est celui d'Euratlantique. Nous n'avons toujours pas les résultats de l'audit financier de l'État. Nous sentons que les choses risquent de ne pas très bien tourner en termes d'appui des ministères sur cet outil majeur qui a stimulé la production de logement, pas seulement. C'est aussi un outil pour le développement économique de notre territoire. On s'interroge, on s'inquiète, sur le devenir de l'OIN et sur l'ensemble des logements et équipements publics qui n'ont pas encore été mis en production. Va-t-on demain pouvoir poursuivre ? Qui va porter le financement ? Ce sont toutes ces questions qui prendront du temps à se résoudre. Je sais que vous avez proposé que l'on étudie le sujet ici. On sait bien que l'on n'a pas encore toutes les cartes en main pour pouvoir le faire, mais c'est un grand sujet de préoccupation. Merci.

M. le Président Thomas CAZENAVE : Merci. Je réagis sur le dernier point sur l'EPA Euratlantique. Le maire de Floirac l'évoquait dans son intervention. C'est un sujet dont il faudra débattre en effet. Le rapport vient d'être adressé. Nous sommes les maires concernés par l'opération, une restitution avec les rédacteurs du rapport pour partager les conclusions. Nous aurons un travail avec les maires concernés, et un Conseil d'administration d'Euratlantique programmé prochainement. Je sais que c'est un sujet d'interrogation et de préoccupation. Nous prendrons connaissance des conclusions, en débattre avec les maires concernés à un moment aussi, et pouvoir s'en saisir ici. Vous avez raison, Madame la Présidente, c'est un sujet d'importance pour notre territoire et notre Métropole. Olivier ESCOTS.

M. ESCOTS : Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues, une rapide intervention pour souligner le volontarisme de la Métropole sur le précédent mandat en matière de production de logements locatifs sociaux malgré les vents contraires qu'a pu évoquer Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU. Face à des prix de l'immobilier au plus haut, le seul moyen de faire baisser les prix est la production de logements abordables. Comme cela a été dit, ce bilan 2025 montre une nette augmentation des logements PLAI et PLUS, les plus sociaux. On note aussi dans ce bilan qu'un rééquilibrage territorial a été mené en visant les communes en déficit au titre de la loi SRU, donc ne répondant pas à leurs obligations en termes de logements sociaux. En 2025, près des trois quarts des agréments concernaient en effet ces communes.

On voit, et cela a également été dit, dans ce bilan-là, l'apport essentiel, du fonds de soutien exceptionnel de Bordeaux Métropole, déclenché lors du précédent mandat. Ce bilan est loin d'être parfait. Il y a encore de la marge, beaucoup de marge pour répondre à l'ensemble des besoins de la population sur la Métropole.

On voit aussi que le recours je dirais vicieux aux VEFA, des ventes en l'état futur d'achèvement, est toujours en bonne place puisque la part des VEFA représente 54 % des opérations agréées. Je le rappelle, les Communistes s'y opposent systématiquement. Ce

dispositif favorise les promoteurs privés au détriment du logement comme un bien commun et des bailleurs sociaux sur leur capacité en matière d'ingénierie et de trésorerie. Il alimente ce système de la logique marchande et quelque part une forme de privatisation rampante.

Monsieur le Président, vous mentionnez vouloir mener une politique volontariste dans votre pacte de gouvernance. Quels sont vos objectifs et ambitions en matière de logements sociaux, notamment pour les PLAI et les PLUS ? Quelle sera votre position vis-à-vis des communes qui ne respectent pas encore les 25 % de logements sociaux imposés par la loi SRU ? Envisagez-vous de mettre en place un véritable observatoire du logement sur la Métropole ? Un observatoire qui me paraît indispensable pour orienter au mieux les politiques de notre établissement. Quels outils mobiliserez-vous face à la vacance des logements et aux marchands de sommeil ? Allez-vous travailler à renforcer les bailleurs sociaux en abandonnant, par exemple, le système de VEFA, et en renforçant les aides à la rénovation énergétique ?

Un dernier élément, lors du précédent mandat, nous avons remis en place la Commission intercommunale pour l'accessibilité au logement. Elle n'avait pas siégé sur le mandat 2014-2020. Cette commission intervient sur trois champs : les transports, l'espace public et le logement. Nous avons pu, avec le service Modes actifs, avancer sur les deux premiers sujets (transports et espace public) lors du précédent mandat, mais nous n'avons pas pu avancer sur le sujet du logement. Pourtant, cette commission intercommunale pour l'accessibilité serait un outil très utile puisque dans ces missions réglementaires, il est prévu qu'elle fasse un état des lieux du logement adaptable et accessible. Cela me paraît un outil vraiment indispensable à remobiliser, à lui donner les moyens pour faire ce travail fin sur l'état du logement adaptable et accessible. Ces éléments serviraient à l'établissement pour orienter nos politiques en réponse aux besoins énormes des personnes concernées par les enjeux d'accessibilité. Je vous remercie.

M. le Président Thomas CAZENAVE : Merci. Monsieur CAZAUX.

M. CAZAUX : Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous nous satisfaisons des bons résultats des volumes de logements sociaux produits en 2025. Pour autant, nous sommes légèrement en dessous de l'hypothèse basse, définie dans la délibération de juillet 2025. Aussi, nous souhaitons insister sur l'absolue nécessité de poursuivre avec un programme ambitieux de production de logements sociaux sur la mandature qui démarre.

Les précédents mandats ont vu l'accélération de la construction de logements sociaux. Les chiffres ont déjà été annoncés, je ne vais pas revenir dessus.

En 2023, pour rappel, un plan d'urgence social de 20 millions d'euros investis a permis la construction de 3 000 logements sociaux. En 2024-2026, un deuxième plan de 35 millions vise à soutenir les communes et les bailleurs sociaux à équilibrer l'offre sur le territoire, avec des financements fléchés sur les communes déficitaires au titre de la loi SRU, par exemple Le Bouscat ou Saint-Aubin-du-Médoc.

Il faut continuer et même accélérer. La situation du mal-logement est critique. En France, 4,2 millions de personnes sont mal logées. A Bordeaux Métropole, nous avons plus de 50 000 demandeurs de logement social. Il faut faire beaucoup, mais aussi il faut faire bien.

Produire du logement ne signifie pas forcément construire. On peut occuper des logements vacants, peupler des bureaux inoccupés, diviser de grands logements, développer des formes de cohabitation, densifier, etc. Il faut étudier toutes les pistes, y compris les plus vertueuses d'un point de vue environnemental.

Par ailleurs, les logements produits doivent être de qualité, durables. Les délais nécessaires pour concevoir et produire des logements qualitatifs doivent être respectés. Le recours aux matériaux et filières locales, tout comme des matériaux biosourcés réduit les coûts financiers et environnementaux du transport en même temps qui développent l'économie sociale et locale.

Enfin, un logement doit s'inscrire dans un environnement doté des équipements et des services : transports en commun, écoles, commerces. Produire du logement, c'est produire de la ville, dans une logique de multifonctionnalité, en prenant soin de nos aînés qui seront de plus en plus nombreux dans l'avenir. Nous demandons le maintien à minima des fonds exceptionnels de 2025 pour la production de logements sociaux pour les années à venir, voire leur augmentation. Le logement est un besoin fondamental et un droit essentiel. Il relève de la responsabilité de la Métropole de permettre à chaque habitant et chaque habitante de se loger dignement. Je vous remercie.

M. le Président Thomas CAZENAVE : Merci. La parole est à Alexandra SIARRI pour vous répondre.

Mme SIARRI : Mes chers collègues, vous avez commenté votre bilan, et merci pour ces commentaires appuyés. Je crois que nous partageons tous dans cette enceinte la nécessité de loger correctement les habitants quels qu'ils soient, dans des constructions de qualité, quel que soit leur âge et leur situation. Qui que nous soyons élus, c'est évidemment une priorité pour chacun d'entre nous. Nous sommes aussi attachés à la gouvernance. Il y aura prochainement une conférence des maires pour aborder la future programmation triennale du PLH. Je sais pouvoir compter sur l'engagement de tous pour aboutir à une programmation qui convienne.

M. le Président Thomas CAZENAVE : Merci. Je ne vois pas d'autres demandes de prises de paroles. Je propose de passer au vote.
Le vote est clos. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur BOURLIEUX
Ne prend pas part au vote : Madame
BOUSQUET-PITT**

Monsieur le Secrétaire.

M. RAYNAL : Monsieur le Président, chers collègues, nous arrivons à la dernière délibération de ce Conseil de Métropole. Je redonne la parole à Monsieur SALABERRY qui va nous parler à nouveau de la Commission d'appel d'offres, mais cette fois-ci pour procéder à l'élection de ses membres.

M. SALLABERRY

(n°9) Composition de la commission d'appel d'offres - Election - Décision - Autorisation

M. SALLABERRY : Monsieur le Président Thomas CAZENAVE, chers collègues, il vous est proposé au vote la liste de la CAO suivante. En termes de titulaires : Jacqueline CHADEBOST, Gérald CARMONA, David PENNETIER, Serge TOURNERIE et Anne LÉPINE. En suppléants : Yana LANGLOIS, Sophie GAUDRU, Zeineb LOUNICI, Nathalie LACUEY et Camille CHOPLIN.

M. le Président Thomas CAZENAVE : Je vous remercie. Y a-t-il des demandes de prise de parole ou d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote.

Avant que nous ayons tous voté, je voulais vous rappeler qu'en raison du grand nombre de regroupements, nous avons prévu que le Conseil se termine tôt, mais avec les regroupements qui sont arrivés ce matin, il se termine plus tôt que prévu, il y a un buffet qui sera néanmoins accessible, soit pour celles et ceux qui souhaitent déjeuner très tôt, soit pour celles et ceux qui resteraient ici à la Métropole et qui voudraient manger un morceau.

Le vote est clos. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur BOURLIEUX,
Monsieur ESCOTS
Ne prend pas part au vote : Monsieur
SECK**

Je vous remercie. La séance est levée.

La séance est levée à 11 heures 01.

Le Secrétaire de séance

M. Franck RAYNAL